

Deux pages d'un Codex de la «Bongarsiana» de Berne, qui passe après celui de la Laurentiana 1899 à Florence, pour le meilleur manuscrit de Valère-Maxime. Grandeur des feuillets : 23,5 x 21 cm, de la surface écrite : 15 x 14. Nos pages donnent lib. IV, cap. I, § 11—13 et lib. IV, cap. IV, § 7—10 (dans la petite édition de Kempf p. 167 et 190). Le Codex porte de nombreuses corrections et additions de la main d'un second copiste, contemporain du premier; ces corrections sont partie originales, partie tirées d'autres Codices. Traube le premier émit l'opinion que le Valère-Maxime de Berne aurait été revu par le savant abbé Loup de Ferrières (L. Traube, Untersuchungen zur Überlieferungsgeschichte römischer Schriftsteller, dans les Compte-rendus des séances de l'Académie de Munich, cl. phil.-hist., 1891, p. 391); son élève, Schnetz, en se servant de données paléographiques et de rapprochements critiques, arriva à démontrer que réellement Loup de Ferrières était le correcteur du Codex Bernensis (J. Schnetz, Ein Kritiker des Valerius Maximus im 9. Jahrhundert, Neuburg a. D. 1901, p. 35). — Le manuscrit appartenait primitivement à la bibliothèque de l'abbaye de Ferrières, à quelques heures d'Orléans; à l'époque des guerres des Huguenots au XVI<sup>e</sup> siècle il passa aux mains de Pierre Daniel; il devint ensuite la possession de Bongars et de Gravisset et arriva enfin à la bibliothèque de la ville de Berne. En dehors de Traube et de Schnetz voir aussi C. Kempf, Valerius Maximus factorum et dictorum memorabilium libri novem, editio maior, Berlin 1854, et l'édition Teubner, Leipzig 1888; C. Halm, Valerius Maximi etc., Leipzig 1865; E. Chatalein, Paléographie des classiques latins, pl. 181.

En dehors du manuscrit de Valère qui avait servi de modèle au copiste, Loup se servit pour ses corrections d'un ancien exemplaire de l'Épître de Iulius Paris. Devant les variantes empruntées à cet Epitome, il met ordinairement les lettres J. P. = Iulius Paris, ou bien .u. = vetustus (au fol. 96<sup>v</sup> vetustus est écrit tout au long); souvent il écrit à côté le petit mot sic ou ita (voir la reproduction a, colonne I, ligne 2, et la reproduction b, colonne I, ligne 10; dans les trois derniers livres pourtant il écrit le plus souvent ABB. = abbreviator ou RR. = breviator. Il désigne sous le nom de notus le Codex dont le copiste s'est servi (fol. 136<sup>v</sup>). Là où il donne des variantes à des mots du texte, il met souvent .a., tantôt avant des mots de Valerius, tantôt avant des mots de Paris (voir b I 12); ce qui veut dire sans doute alter (voir Schnetz, l.c. 17) ou alius (comp. pl. 51b, ligne 7). Quelquefois aussi il introduit une note marginale avec la lettre .f., que Traube rend par fortasse (Schnetz, l.c. 17). En tête du Codex, Loup fait mention de l'Épître de Paris, sur un fragment de feuille, où il reproduit quelques passages, disparus du manuscrit de Valerius. Il s'exprime ainsi : In abbreviatore, qui et vetustus erat, quaedam reperiunt, quae quoniam nostro decessant, necessario suppleri. — On peut du reste distinguer dans les corrections de notre Codex deux périodes, ainsi que le prouve Schnetz : dans la première période, Lupus s'est contenté de remplir les vides laissés par le premier copiste et cela à l'aide du Codex de Valerius, et de faire de légères corrections çà et là; dans la seconde période il a collationné le texte sur l'Épître de Iulius Paris (Schnetz, l.c. 32). — Pour indiquer les renvois Loup se sert d'un ou deux points (b I 8. 10).

Minuscule carolingienne. L'écriture du correcteur est tout à fait semblable à celle du premier copiste, parfois même il est impossible de distinguer les deux mains d'après la forme des lettres; pourtant, en général, les lettres du correcteur sont plus fortes et plus grandes que celles du copiste; de même la différence d'encre offre le plus souvent un point de départ pour établir la distinction; de plus, il y a certaines lettres que le correcteur forme d'une autre façon, et où on les trouve, on ne saurait avoir de doute sur la main : son g est ouvert par en haut, tandis que celui du copiste est fermé (voir a I 5. 9); son f est sans point, celui du copiste, au contraire, en a un; il écrit les lettres s séparées, le copiste au contraire fait une ligature (voir stilius dans la note marginale de a 112 et testimonia, nostri dans a 13. 14); dans l'abréviation pour que, il met d'ordinaire deux points, le copiste ne se sert que d'un seul (a I 10. 13. 14); enfin la forme d'abréviation pour pro est aussi différente

(voir patrimonium, b II 24, dont le trait inférieur est du correcteur, et prosperabat, b II 6, qui est de la main du copiste).

Lettres isolées. Une fois à est ouvert (a II 11). Quelquefois n est majuscule, en particulier dans la ligature nt (b I 23; b II 4). Le correcteur emploie quelquefois l'u pointu (b I 18; b II 21).

Abréviations. Le copiste aussi bien que le correcteur emploie, bien que rarement, le crochet rond pour et et le signe spécial pour ur (b II 1. 14); dans la désinence nus le copiste emploie quelquefois un trait oblique avec un nœud (fol. 37<sup>v</sup>). Dans la première colonne du fol. 123<sup>r</sup>, qui est tout entière de la main du correcteur, les petits mots pat et pro sont abrégés par suscription; dans les passages du fol. 97<sup>r</sup> complétés par le correcteur on rencontre une fois les signes insulaires pour est et pour enim. Dans les notes marginales le correcteur souvent ne donne que les initiales des mots, entre deux points, ou bien encore il écrit plusieurs lettres et termine par i ou par s (voir b I 13. 19). Le correcteur a rendu en marge quelques anciennes abréviations du copiste (voir fontus, b I 8). Enfin, on trouve souvent en marge une abréviation pour nota, où se trouve un passage à noter, et une abréviation pour quare, qui marque un passage douteux (a II 19; b II 5).

Ligatures. En dehors de et et de st le copiste se sert encore régulièrement de l'ancienne ligature pointue pour et (a I 2. 22; b II 7. 24). Dans la ligature et les lettres sont souvent séparées par deux petits traits, sans doute de la main du correcteur (a I 17; a II 22).

Les signes de ponctuation, comme on peut en juger par l'encre, sont en partie du correcteur. Ils se composent d'un point placé en haut pour marquer la ponctuation forte, d'un point à mi-hauteur pour la ponctuation faible, et d'un point d'interrogation. On remarquera la forme du point d'interrogation (a II 17. 18. 20; b I 4); en plus de cette forme, on trouve aussi en d'autres pages la forme usitée, suivant laquelle l'accent circonflexe est suivi d'un trait oblique orienté vers le haut (fol. 17<sup>v</sup>; fol. 50<sup>r</sup>; comp. le signe d'interrogation pl. 46 I 27).

Pour les coupures à la fin des lignes le correcteur suit un autre système que le copiste. Il sépare les mots d'après les règles données par les grammairiens latins s'inspirant des grecs (voir ses corrections à I 9. 10 et b II 13. 14; comparer les corrections de l'évêque Victor dans le Codex Bonifatianus de Fulda pl. 21a, ligne 20. 21; consulter Schnetz, l.c. 14).

1 a) laesurum videbatur, discedens adiecit  
i)a sibi credi<sup>1)</sup> oportere, si et<sup>2)</sup> alii idem  
adevererant, quoniam unius testimonio  
aliquem credere<sup>3)</sup> pessimi<sup>4)</sup> esset exem-  
5 pli. Et religioni igitur suae debuit  
fidem et communi utilitati salubre<sup>5)</sup>  
consilium reddidit. Sentio quos<sup>6)</sup> ci-  
ves quaeve facta eorum ac dicta quam  
incongruo<sup>7)</sup> ambitu orationis ample<sup>8)</sup>  
10 cter<sup>9)</sup>. Sed cum magna mihi atque<sup>10)</sup> per multa  
breviter dicenda sint, claritate excel-  
lenti<sup>11)</sup> viris sermo<sup>12)</sup> in infinitis personis rebusque  
circumfusus utrumque prestare non potu-  
it, itaque propositi quoque nostri ratio  
15 non laudanda sibi omnia, sed recordan-  
da suspensio<sup>13)</sup>. Quapropter bona cum  
venia duo<sup>14)</sup> Metellus Macedonicus et Nu-  
midicus, maxima patria ornamento  
strictim se narrari patiantur<sup>15)</sup>.  
20 b) Accerime cum Scipione Africano Mace-  
donicus dissenarat, eorumque ab aemu-  
latione virtutis profecta concitatio  
ad graves testatasque inimicias pro<sup>16)</sup>  
gressa fuerat; sed tamen, cum interemptum  
sed etiam dictatura delata<sup>1)</sup> est. Anguste se<sup>2)</sup>  
habitare nunc putat, cuius domus tantum  
patet<sup>3)</sup>, quantum Cincimati rura pa-  
tuerent. Quid Aelia familia, quam locuples?  
5 XVI eodem tempore Aelii<sup>4)</sup> fuerunt, quibus  
una domuncula erat eodem loci, quo  
nunc sunt Maria monumenta, et unus in  
agro Veiente<sup>5)</sup> laudus minus multo<sup>6)</sup> cul-  
tores desiderans quam<sup>7)</sup> dominos habe-  
bat inque maximo et Flaminio specta-  
10 culi locus. Quae quidem loca<sup>8)</sup> ob virtute  
publice donata possidebant. Eadem  
gens nullum ante scripulum auri<sup>9)</sup>  
habuit quam Paulus Perse devicto Quinto  
15 Aelio Tuberoni genero suo quinque  
pondo auri<sup>10)</sup> ex praeda donaret;  
iaceo enim quod princeps civitatis filiam  
ei nuptum<sup>11)</sup> dedit, cuius pecunia<sup>12)</sup> tam  
ieiunios penates videbat. Qui ipse quoque  
20 adeo inops decessit, ut, nisi fundus, quem  
unum reliquerat, venisset<sup>13)</sup>, unde uxor  
eius dotem reciperet non extitisset.  
Animi virorum et femininarum vigeabant  
in civitate, eorumque bonis dignitatis

Scipionem conclamari audisset, in pu-  
blicum se proripuit, mestoque vultu et voce  
confusa „concurrere, concurrere“ inquit,  
cives! moenia nostrae urbis eversa sunt:  
5 Scipioni enim Africano intra suos pena-  
tes quiescenti nefaria vis allata est.<sup>14)</sup>  
O rem Publiam pariter Africani morte<sup>15)</sup> mise-  
ram et Macedonici tam humane<sup>16)</sup> tamque  
civilis lamentatione felicem! Eodem  
10 enim tempore, et quantum amississet  
principem et qualem haberet, recogno-  
vit. Idem filios suos monuit, ut funebri  
eius lecto humeros subicerent, atque huc  
exequiarum<sup>17)</sup> illum honorem vocis adie-  
15 cit, non fore ut postea id officium ab  
illis<sup>18)</sup> maiori viro prestari posset. Ubi  
illud tot in curia iugis<sup>19)</sup> Ubi tot<sup>20)</sup> multae  
pro rostris altercationes? Ubi maximorum  
civium et ducum tanta<sup>21)</sup> non togata<sup>22)</sup>  
20 proelia? Omnia nimirum ista praecipua  
veneratione praesequenda delevit mo-  
deratio. Numidicus autem Metellus,  
populari factione patria pulsus,  
in Asiam secessit. In qua cum ei forte  
aestimatio cunctis in rebus ponderabatur.  
Haec imperia conciliabant, haec iunge-  
bant affinitates<sup>23)</sup>, haec in foro, haec intra  
privatos parietes plurimum poterant:  
5 patriae enim rem unus quisque, non suam  
augere prosperabat, pauperque in divite<sup>24)</sup>  
quam dives in paupere<sup>25)</sup> imperio versari  
merces reddebatur, quod nihil eorum, quae  
10 virtuti debentur, emere pecunia licebat,  
inopiaeque illustrium<sup>26)</sup> virorum publice<sup>27)</sup>  
succurrebatur. Itaque, cum secundo Punico  
bello Gnaeus Scipio ex Hispania senatus scri<sup>28)</sup>  
pisset petens ut sibi successor mitteretur,  
15 quia filiam virginem adulte iam aetatis  
haberet, neque ei sine se<sup>29)</sup> dos expediri posset,  
senatus, ne res Publiam<sup>30)</sup> bono duce careret,  
patriis sibi partes desumpsit, consilioque  
20 uxoris ac propinquorum Scipionis constituta  
dote summa<sup>31)</sup> eius ex aerario erogavit ac  
puellam nuptum<sup>32)</sup> dedit. Dotis modus XL<sup>33)</sup>  
milia aeris fuit, quum non solum humanitas  
patrum conscriptorum<sup>34)</sup> sed etiam habitus veterum  
patrimoniorum<sup>35)</sup> cognosci potest: namque adeo

Remarques sur a : 1) Correction de cedi. 2) après et on a annulé in par deux traits obliques d'une encre pâle. 3) quos en partie sur un grattage. 4) incongruo sur un grattage, de la main du correcteur. 5) e est annulé et mis à la ligne suivante. 6) de amplectar. 7) atque sur un grattage, par le correcteur; de même les lettres précédentes ubi paraissent être du correcteur. 8) après sermo ajouté par le correcteur en lettres plus petites. 9) de duc. 10) sur un grattage, du correcteur; a est suscrit. 11) inimicitias pro pour inimicitias pro sur un grattage, du correcteur. 12) de mortem. 13) de hancum. 14) esse sur un grattage, du correcteur. 15) illi sur un grattage, du correcteur. 16) probablement une erreur pour iam. 17) de tantum. 18) de togatum. Remarques sur b : 1) Correction de delata. 2) se sur un grattage. 3) patet sur un grattage, du correcteur. 4) de emplum. 5) après pecunia un petit grattage; probablement il y avait pecuniam, il y a de ditio. 6) de pauperum. 7) de inopiae quae inestitutio. 8) de public. 9) p est annulé et transporté à la ligne suivante. 10) Les mots sont séparés par une diastole. 11) après p, un petit grattage. 12) de nuptam. 13) La finale forum anulée par des points. 14) Ainsi portent les éditions. Le correcteur a cherché, en diverses manières, à corriger l'abréviation; devant p il a mis un signe abréviatif, et sous l'm un point; il semble aussi qu'il a effacé un signe d'abréviation sur l'r.